



FICHE ACTION 24-01

L'auto-évaluation annuelle des programmes d'ETP



SOMMAIRE

1-	Contextualisation	2
2-	Le cadre réglementaire	2
3-	Pour quoi évaluer ?	3
4-	Les outils d'évaluation	4
5-	Une proposition de méthodologie	5
6-	Les pièges à éviter	8

1. Contextualisation

L'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) a pour objectif d'accompagner les personnes atteintes de maladies chroniques dans l'acquisition de compétences d'adaptation et d'autosoins afin de mieux vivre leur vie avec la maladie.

Tous les programmes d'ETP doivent être déclarés auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS), conformément au **Décret 2020-1832 du 31 décembre 2020**, et répondre au Cahier des Charges défini par l'**arrêté du 30 décembre 2020**.

Aussi, la déclaration d'un programme d'ETP à l'ARS rend **contractuelle** la réalisation des évaluations : auto-évaluation annuelle et évaluation quadriennale.

L'auto-évaluation annuelle est conduite par l'équipe d'ETP, sous la responsabilité du coordonnateur et doit avoir pour objectif d'améliorer la qualité du programme.

2. Le cadre règlementaire

Tous les programmes d'ETP sont concernés par la démarche d'auto-évaluation annuelle.

- Elle doit être **réalisée une fois par an par l'équipe du programme et pas obligatoirement à la date anniversaire de la déclaration**. Par exemple, vous pouvez la coupler avec l'enquête annuelle d'activité de l'ARS qui a lieu le premier trimestre de l'année.
- Elle est conduite par **l'ensemble de l'équipe**, sous la responsabilité du coordonnateur de programme, qui en rédige le rapport.
- La HAS demande aux équipes d'évaluer trois domaines : **l'activité globale, le processus et l'atteinte des objectifs**.
- Ces trois domaines sont à explorer progressivement. Il est recommandé par la HAS de se pencher tout d'abord sur **l'activité globale** la première année et de commencer le **processus**. Puis, à partir de la deuxième année, d'explorer **les trois domaines** si possible.

- ❖ 1^{ère} année : Activité globale (+/- Processus)
- ❖ 2^{ème} année : Activité globale + Processus (+/- Atteinte des objectifs)
- ❖ 3^{ème} année : Activité globale + Processus + Atteinte des objectifs

- Les résultats de l'auto-évaluation annuelle sont rédigés sous forme d'un **rapport synthétique (modèle à télécharger) à l'usage des coordonnateurs et des équipes**. Ils doivent être mis à disposition des bénéficiaires.
N. B. : Grâce à **PAACO GLOBULE**, vous pouvez obtenir les résultats des 6 indicateurs HAS et une proposition de synthèse.
- Les textes réglementaires ne prévoient pas la transmission du rapport d'auto-évaluation à l'ARS à laquelle a été déclaré le programme. Cependant, il doit être tenu à la disposition de celle-ci.

3. Pour quoi évaluer ?

Il est essentiel de **mettre du sens** à la réalisation de l'auto-évaluation annuelle de son programme et de ne pas la vivre comme une injonction ou une contrainte.

- Elle constitue une démarche d'évaluation pédagogique faite **par l'équipe et pour l'équipe**.
- Elle doit être motivée par une démarche qualitative dans un esprit d'amélioration continue.

En préparant l'auto-évaluation annuelle, il est important de se questionner en équipe : « **Qu'avons-nous besoin de savoir ?** », « **Pourquoi souhaitons-nous évaluer cela ?** », « **De quoi ont besoin les patients ?** » ... Encore une fois, cela permettra de mettre du sens à cette démarche.

Elle doit avoir pour finalité **d'améliorer les pratiques**, le **contenu du programme**, **l'organisation**, le **partage d'informations** et la **coordination**.

L'auto-évaluation annuelle constitue un moyen, pour l'équipe, d'évaluer ses pratiques par rapport au programme tel que déclaré à l'ARS : **elle permet d'apprécier ce qui est fait par rapport à ce qui était prévu**.

Elle va permettre de **mettre en lumière les forces et les faiblesses** du programme et, après analyse, de **mettre en place des actions d'amélioration**. Elle permet en ce sens de prendre des **décisions éclairées** sur le programme.

De plus, le fait de réaliser chaque année son auto-évaluation annuelle **permet de préparer et de faciliter l'évaluation quadriennale**.

4. Les outils d'évaluation

Vous avez déjà des outils à votre disposition ! Vous créez ou choisissez des outils complémentaires, ou supplémentaires, selon vos besoins en évaluation.

C'est aussi en ayant pensé l'évaluation du programme dès sa conception que vous vous faciliterez cette démarche.

Les outils à votre disposition

- **Tableau de bord de coordination** : meilleur ami du coordonnateur de programme, il recense toutes les informations utiles dans un même document (orientation des patients, nombre de séances effectuées, nombre de BEP réalisés...).
- **Comptes-rendus de réunions d'équipe** : chaque réunion doit être tracée afin de pouvoir faire ressortir les axes de travail pour la future évaluation.
- **Evaluations des séances d'ETP par les patients** : vos outils mis en œuvre auprès des patients qui suivent votre programme peuvent vous raconter beaucoup de choses, servez-vous-en !
- **Evaluations de l'acquisition des compétences des patients** : de même vos outils d'évaluation des compétences des patients sont indispensables, notamment pour explorer l'atteinte des objectifs.
- **Enquête d'activité annuelle** : versant plutôt quantitatif du programme, faites parler les chiffres !
- **Dossier ETP du patient (papier et/ou informatique)** : nombreux éléments à explorer sont contenus dans le dossier patient.

Les documents officiels

- **Guide HAS** : « La démarche d'auto-évaluation annuelle en 10 questions » mai 2014 et « Evaluation annuelle d'un programme d'éducation thérapeutique du patient : une démarche d'auto-évaluation. Guide méthodologique pour les coordonnateurs et les équipes » mai 2014.

Ces documents de la Haute Autorité de Santé sont, comme leur nom l'indique, des GUIDES. Ils ont donc été conçus dans le but de vous aider dans votre démarche d'auto-évaluation annuelle en vous donnant un cadre et une marche à suivre.

De plus, la HAS précise bien que le coordonnateur et l'équipe sont libres d'organiser l'auto-évaluation de leur programme de la façon dont ils le souhaitent.



Les outils à vous approprier

- **Focus group** : cette technique est très intéressante pour recueillir des données qualitatives. Cependant, elle requiert une bonne organisation et la disponibilité de plusieurs membres de l'équipe simultanément (1 animateur, 1 modérateur et 1 rédacteur).
- **Questionnaire** : papier ou dématérialisé. Il vous permet de recueillir aussi bien des données qualitatives que quantitatives. Plus il y a de retours, plus les données seront solides.
- **Entretien individuel** : requiert du temps mais permet l'expression des personnes.
- **Grille d'observation** : pré-établie ou conçue par vos soins selon ce que vous avez besoin d'évaluer.
- **Patient traceur en ETP** : outil créé par le CCECQA (Comité de Coordination de l'Évaluation Clinique et de la Qualité en Nouvelle Aquitaine), il permet d'explorer le processus de déroulement du programme ETP de la proposition d'y participer jusqu'à la proposition d'une offre de suivi. Rien de vous empêche de l'adapter sur une partie du processus en particulier (BEP, une séance, bilan final...).

5. Une proposition de méthodologie

L'auto-évaluation annuelle doit être **réalisée une fois par an par l'équipe du programme, et pas obligatoirement à la date anniversaire de la déclaration**. Vous pouvez par exemple la coupler avec l'enquête annuelle d'activité de l'ARS.



Pour rappel :

- Il est essentiel d'organiser régulièrement des **réunions d'équipe** afin d'échanger en équipe sur le vécu du programme.
- La HAS demande l'évaluation de trois domaines : **l'activité globale, le processus et l'atteinte des objectifs**.
- Le coordonnateur et l'équipe sont **libres** d'organiser l'auto-évaluation de la manière dont ils le souhaitent.

1- Choix des objets d'évaluation

Avant tout, il est important de définir des priorités d'évaluation en lien avec les objectifs du programme. **C'est le moment de se demander ce que l'on souhaite évaluer et pourquoi.**

Aussi, les éléments mis en évidence au cours des réunions d'équipe doivent être pris en compte dans cette démarche d'évaluation.

Vous devrez donc choisir des objets d'évaluation dans chacun des trois domaines : **activité globale, processus et atteinte des objectifs** (sauf pour la première année d'un programme).

Activité globale : données qualitatives et quantitatives concernant la mise en œuvre du programme ETP.

Exemple : nombre de patients engagés dans le programme, profil des bénéficiaires, nombre de séances réalisées, nombre d'intervenants engagés dans le programme, formation des intervenants...

Les 6 indicateurs HAS ainsi que les données de l'enquête d'activité de l'année écoulée doivent être analysés ici. N'hésitez pas à commenter l'évolution des chiffres.

Processus : façon de procéder et enchaînement des étapes de l'ETP.

Exemple : Adaptation du programme aux besoins des bénéficiaires, animation des séances, gestion de plannings, modalités de coordination...

Atteinte des objectifs : mesure de l'écart entre les objectifs prévus et ce qui est réellement atteint.

Exemple : Acquisition des compétences d'autosoins et d'adaptation par les patients, satisfaction des intervenants concernant le déroulement du programme, accessibilité du programme aux bénéficiaires, respect du budget prévisionnel...

Vous pouvez formuler les objets d'évaluation **sous forme de questions ou encore sous forme d'hypothèses à vérifier.**

Exemples :

- La communication externe réalisée sur le programme permet-elle de recruter des patients auprès des professionnels libéraux ?
OU La communication externe réalisée permet de recruter des patients auprès des professionnels libéraux.
- Le profil des patients qui suivent le programme correspond -t-il au profil attendu ?
OU Le profil des patients qui suivent le programme est celui attendu.



Ayez à l'esprit que si vous affirmez quelque chose, vous devez l'argumenter avec des éléments de preuve fiables.

2- Recueil des données

Pourquoi un recueil de données ? Celui-ci va vous permettre de décrire, expliquer, mettre en lumière, apprécier les objets d'évaluation choisis.

Les données recueillies doivent **quantitatives ET qualitatives**.

Recenser tout d'abord les éléments déjà en votre possession grâce aux outils mis en place (tableau de bord, questionnaires...) et compléter votre recueil si nécessaire.

Varié les méthodes de recueil de données.

Il est important que la source de données soit **fiable**.

N. B. : dans vos questionnaires, pensez à toujours laisser un espace de commentaire libre pour recueillir les mots (verbatim) des patients.

3- Identification des forces, des faiblesses, des difficultés de mise en œuvre du programme et hiérarchisation des propositions d'amélioration.

Pensez à faire participer **les patients, les associations de patients** et les **professionnels de santé** impliqués dans le parcours de soins.

Analyser et interpréter les éléments recueillis puis en établir une **synthèse**.

Identifier les points forts et les points faibles du programme pour ensuite mettre en évidence les **améliorations** qui ont été apportées, ainsi que les **ajustements** qui seront à mettre en place.

Enfin, prioriser les **axes d'amélioration** à travailler ensemble.

4- Mise en œuvre des actions d'amélioration

C'est encore une fois un **travail d'équipe** !

Établir un plan d'action avec **une temporalité** pour les améliorations à apporter au programme et prévoir un suivi de ce **plan d'action**.

Analyser le **déroulement** de l'auto-évaluation afin d'envisager la suivante.

Définir les modalités de **mise à disposition du rapport**.

6. Les pièges à éviter



- **Vouloir tout regarder** : comme évoqué précédemment, lorsqu'un programme démarre, il doit aller explorer progressivement chaque domaine. Arrivé au terme des trois années d'existence, même si on doit explorer chaque domaine, il est important de se focaliser sur un à deux objet(s) d'évaluation. L'idée étant de les enquêter en profondeur et non superficiellement. Le risque de choisir trop d'objets d'évaluation est donc de s'éparpiller et de réaliser un travail trop superficiel.
- **Ne pas bien choisir ses critères d'évaluation** : il est important de bien formuler ses objets d'évaluation en critère avec un indicateur et un outil lui correspondant.

Exemple 1 :

Critère : Participation des patients aux séances d'ETP

Outil : Feuilles de présence aux séances

Indicateur : Nombres de participants

Exemple 2 :

Critère : Réalisation d'une injection d'insuline

Outil : Grille d'observation

Indicateur : Respect des consignes

Exemple 3 :

Critère : Connaissances des patients sur une thématique (équilibre alimentaire, signes d'une hypoglycémie, signes d'une insuffisance cardiaque).

Outil : questionnaire

Indicateur : nombre de bonnes réponses ou pourcentage de bonnes réponses

- **Ne faire que du quantitatif** : l'évaluation qualitative est essentielle. Elle peut se faire à travers différents outils (entretiens, focus groupe, commentaires dans un questionnaire...). Vous pouvez également analyser qualitativement les données chiffrées des enquêtes annuelles, c'est en cela que vous pouvez faire parler les chiffres.
- **Evaluer pour prouver et non pour évoluer** : l'auto-évaluation annuelle ne doit pas être vécue comme une obligation légale. Bien au contraire, elle est l'occasion pour l'ensemble de l'équipe de se féliciter de son travail et de chercher à rendre le programme encore plus qualitatif.
- **Ne pas faire appel aux ressources disponibles** : les UT(T)EP du territoire sont disponibles pour vous accompagner dans toutes les étapes de cette démarche (choix des objets d'évaluation, conception/utilisation des outils, rédaction...).

ON VOUS ACCOMPAGNE !



Les U(T)TEP de la Charente Maritime ont pour mission de veiller et d'aider à la réalisation des évaluations « contractuelles ».

Contacts :

Pour les programmes du territoire sud et est de la Charente Maritime :

UTEP de Saintonge

contact@utep-saintonge.fr / 05 46 38 49 51 / www.utep-saintonge.fr

Pour les programmes du territoire nord et de la Charente Maritime :

UTTEP Atlantique 17

uttep17@ght-atlantique17.fr / 05 46 45 67 13 / <http://www.ch-la-rochelle.fr/ch-la-rochelle/sante-publique/uttep-atlantique-17>

Autre ressource :

PROMOTION SANTÉ – Charente Maritime

Antenne de La Rochelle

Promotion Santé constitue une ressource documentaire et peut vous proposer et prêter des outils.

Contact : antenne17@promotion-sante-na.org / 05.46.42.24.44

Retrouvez l'essentiel en image dans notre infographie




- 1 CONTEXTUALISATION
- 2 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 3 POUR QUOI ÉVALUER
- 4 LES OUTILS D'ÉVALUATION
- 5 UNE PROPOSITION DE MÉTHODOLOGIE
- 6 LES PIÈGES À ÉVITER

Unité Territoriale de Travail d'Éducation du Patient de Saintonge
utep-saintonge.fr
N° de SIREN : 848750824
Association déclarée sous le n°: W174006273
05 46 38 49 51 | 06 45 42 37 46
18 boulevard Guillet Maillet - 17100 Saintes
contact@utep-saintonge.fr

L'AUTO-ÉVALUATION ANNUELLE

fiche action 24-01 EN ROUTE POUR L'ÉVALUATION !

1 CONTEXTUALISATION

L'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) a pour objectif d'accompagner les personnes atteintes de maladies chroniques dans l'acquisition de compétences d'adaptation et d'autosoins afin de mieux vivre leur vie avec la maladie.

L'auto-évaluation annuelle est conduite par l'équipe d'ETP, sous la responsabilité du coordonnateur et doit avoir pour objectif d'améliorer la qualité du programme.

3 POUR QUOI ÉVALUER ?

Il est essentiel de mettre du sens à la réalisation de l'auto-évaluation annuelle de son programme et de ne pas la vivre comme une injonction ou une contrainte.

- Elle constitue une démarche d'évaluation pédagogique faite par l'équipe et pour l'équipe.
- Elle doit être motivée par une démarche qualitative dans un esprit d'amélioration continue.

5 UNE PROPOSITION DE MÉTHODOLOGIE

L'auto-évaluation annuelle doit être réalisée une fois par an par l'équipe du programme, et pas obligatoirement à la date anniversaire de la déclaration. Vous pouvez par exemple la coupler avec l'enquête annuelle d'activité de l'ARS.

Pour rappel :

- Il est essentiel d'organiser régulièrement des réunions d'équipe afin d'échanger en équipe sur le vécu du programme.
- La HAS demande l'évaluation de trois domaines : l'activité globale, le processus et l'atteinte des objectifs.
- Le coordonnateur et l'équipe sont libres d'organiser l'auto-évaluation de la manière dont ils le souhaitent.

2 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Tous les programmes d'ETP sont concernés par la démarche d'auto-évaluation annuelle.

Elle doit être réalisée une fois par an par l'équipe du programme et pas obligatoirement à la date anniversaire de la déclaration. Par exemple, vous pouvez la coupler avec l'enquête annuelle d'activité de l'ARS qui a lieu le premier trimestre de l'année.

4 LES OUTILS D'ÉVALUATION

Vous avez déjà des outils à votre disposition ! Vous créez ou choisissez des outils complémentaires, ou supplémentaires, selon vos besoins en évaluation.

C'est aussi en ayant pensé l'évaluation du programme dès sa conception que vous vous facilitez cette démarche.

6 LES PIÈGES À ÉVITER

- Vouloir tout regarder
- Ne pas bien choisir ses critères d'évaluation
- Ne faire que du quantitatif
- Évaluer pour prouver et non pour évoluer
- Ne pas faire appel aux ressources disponibles

Pièces à Télécharger

Documents accessibles en flashant le QR Code ci-dessous ou sur le site internet de l'UTEP à la rubrique : **POUR DOCUMENTS** puis : **FICHES ACTIONS**



Fiche Action 24-01



L'AUTO-ÉVALUATION ANNUELLE

ON VOUS ACCOMPAGNE !

UTTEP de la Charente Maritime ont pour mission de veiller et d'aider à la réalisation des évaluations « contractuelles ».

Contact : Pour les programmes du territoire sud et est de la Charente Maritime :
- UTEP de Saintonge
contact@utep-saintonge.fr / 05 46 38 49 51 / www.utep-saintonge.fr

Contact : Pour les programmes du territoire nord et de la Charente Maritime :
- UTTEP Atlantique 17
uttep17@ght-atlantique17.fr / 05 46 45 67 13 / <http://www.ch-la-rochelle.fr/ch-la-rochelle/sante-publique/uttep-atlantique-17>

Autre ressource :
- PROMOTION SANTÉ – Charente Maritime Antenne de La Rochelle
Promotion Santé constitue une ressource documentaire et peut vous proposer et prêter des outils.
antenne17@promotion-sante-na.org / 05.46.42.24.44

N° de SIREN : 848750824
Association déclarée sous le n°: W174006273

05 46 38 49 51 | 06 45 42 37 46 | 18 boulevard Guillet Maillet - 17100 Saintes | contact@utep-saintonge.fr

9